

 ESPACE GESTION PEP¹	
Montant minimal de versement initial	10 000 €
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	NA
Frais annuels	
Frais de gestion du contrat	
Frais des supports	
Support fonds euros	0,80% maximum
Support unités de compte	1,20% maximum
Support Eurocroissance	1% maximum
Gestion pilotée	NA
Frais de gestion des unités de compte (propres aux actifs)	
1/ Gestion libre	
Fonds actions ² (moyenne au 31/12/2024)	1,67%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,50%
Fonds de capital-investissement (moyenne au 31/12/2024)	2,51%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,88%
Fonds immobilier ⁴ (moyenne au 31/12/2024)	1,83%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,35%
Fonds mixtes (moyenne au 31/12/2024)	1,76%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,54%
Fonds monétaires (moyenne au 31/12/2024)	0,28%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,02%
Fonds obligations ⁵ (moyenne au 31/12/2024)	1,31%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,30%
Fonds spéculatifs (moyenne au 31/12/2024)	2,31%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,82%
Autres (moyenne au 31/12/2024)	1,99%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,83%
2/ Gestion pilotée	
Mode de gestion n°1 (moyenne au 31/12/2024)	NA
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	NA
Autres frais annuels	
Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels ⁶	15% maximum
Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)	
Frais sur versement	4,00%
Frais de changement de mode de gestion (en % ou en €)	0,00%
Frais d'arbitrage (exclusion des frais liés aux options de gestion)	
Proportionnels ou forfaitaires	0,50%, plafond à 150€/arbitrage
Nombre d'arbitrages gratuits/an	1
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0,00%
Frais sur les versements de rente	0,00%
Frais de rachat ⁷	0,00%

NA : non applicable

¹= Le tableau indique les principaux frais du contrat d’assurance vie ou de capitalisation constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

² = la catégorie « fonds actions » (OPC de type actions) inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs (actions et obligations en direct).

³= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

⁴= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI, les SCI et autres FIA Immobilier.

⁵= la catégorie « fonds obligations » concerne les OPC de type obligations.

⁶=Frais prélevés sur le solde créditeur du compte de participation aux résultats spécifique du fonds croissance.

⁷=Certains supports en unités de compte peuvent comporter des indemnités de rachat pouvant aller jusqu’à 20 %, telles que définies à l’article R.132-5-3 du Code des assurances, comme mentionné dans leurs avenants spécifiques